



17 Mars 2017
Check Against Delivery

Conseil des droits de l'homme
Trente-quatrième session, 27 février - 24 mars 2017

Item 6 : Considération des résultats de l'EPU

HAÏTI

Monsieur le Président,

La Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (CEJILAP), Franciscans International (FI), la Commission Internationale de Juristes (CIJ) et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) félicitent le gouvernement d'Haïti pour sa participation au deuxième cycle de l'Examen périodique universel.

Le gouvernement haïtien a accepté les recommandations à l'effet de coopérer avec la société civile pour la mise en œuvre d'un plan d'action sur les droits humains dans le pays.¹ En effet, il est capital que les organisations se dédiant à la défense des droits humains puissent contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de telles politiques.

Hier, le gouvernement haïtien a annoncé son intention de ne pas soutenir le renouvellement du mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti. Des organisations représentatives de la société civile haïtienne, la RNDDH, CEJILAP, CARDH et POHDH, ont fait état de leur opposition à cette décision et de leur désarroi de n'avoir pas été consulté par les autorités avant de prendre cette décision. Nous considérons que la décision de soutenir, ou non, le mandat de l'Expert indépendant est un élément clé de tout plan d'action sur les droits humains en Haïti.

Bien que la décision du gouvernement de nommer un ministre délégué aux droits de l'homme soit positive, nous considérons que le travail du ou de la ministre et de l'Expert indépendant devrait se renforcer mutuellement et ne devrait pas être considéré comme mutuellement exclusif.

Nous appelons donc aujourd'hui le gouvernement à mettre en œuvre dès maintenant les recommandations acceptées lors du deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel et de consulter la société civile haïtienne avant de décider de retirer son support au mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti.

Merci Monsieur le Président.

¹ Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Groupe de travail sur l'examen périodique universel - Haïti, A/HRC/34/14*, 20 décembre 2016, recommandations 115.40 (Colombie) ; 115.41 (Portugal) ; 115.43 (Indonésie).